



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-557
CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

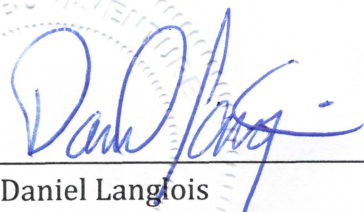
AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté à la séance extraordinaire du 18 février 2026 le Règlement numéro 2026-557 concernant les droits sur les mutations immobilières.

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 1^{er} mars 2026.

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Donné à Paspébiac,
Ce 19^e jour de février 2026



Daniel Langlois
Directeur général/Greffier

